



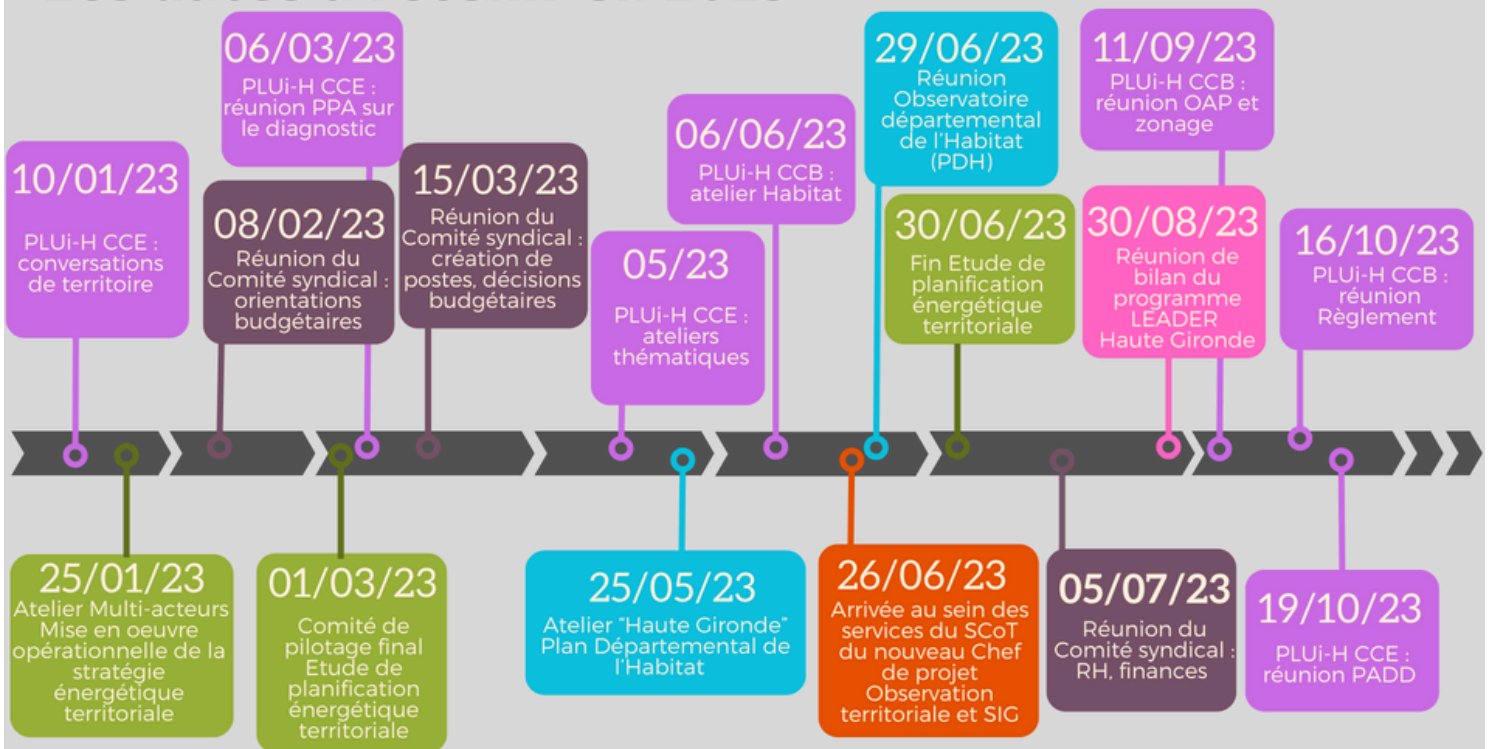
EDITO DU PRÉSIDENT

Depuis presque trois ans maintenant, les communes, la CCB et la CCE disposent via le SCoT d'un nouvel outil d'observation et d'analyse des dynamiques territoriales, avec son Système d'Information Géographique (SIG). Nous avons déjà pu nous rendre compte de l'intérêt de cet appui en matière d'aide à la décision pour les Zones d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables et l'élaboration de nos deux PLUi-H, toujours en cours. Cet investissement dans de nouvelles compétences nous fait monter en gamme dans nos pratiques (numérisation des documents d'urbanisme, consultation dématérialisée de la population (web-sig), etc.). Cela nous sera aussi utile lorsque nous aurons prochainement à élaborer les rapports triennaux de consommation d'espace pour chaque intercommunalité, demandés par la loi "Climat et résilience". Nos services y ont aussi recours pour la préparation du bilan à mi-parcours de l'application du SCoT, auquel vous serez associés d'ici la fin d'année.

Avec son SIG, le SCoT instaure une relation plus opérationnelle avec les communes et ses deux intercommunalités dans la mise en oeuvre de leurs actions et de leurs politiques sectorielles.

Denis BALDÈS

Les dates à retenir en 2023



GOVERNANCE

Le Comité syndical s'est réuni à 3 reprises en 2023, comme l'année précédente. Le taux de participation est de 67 % (en moyenne, 26 délégués présents sur 39 membres en exercice). Ce sont des chiffres quasi-identiques à 2022.

Le Bureau du Syndicat Mixte, composé de 8 membres (4 par Communauté), s'est réuni à 7 reprises cette année (soit 2 de moins qu'en 2022). A chaque réunion, en moyenne, 6 à 7 membres sont présents.

Les Commissions thématiques de travail "Aménagement, urbanisme et foncier" et "Environnement, énergie et climat" se sont réunies à deux reprises chacune.

Le Groupe-projet "Observation territoriale et SIG" s'est réuni en décembre pour faire le bilan de l'année et proposer un programme des travaux pour 2024.

Pour en savoir plus : scot-hautegironde.fr



NUMÉRO 2 - OCTOBRE 2023



Publication d'une seconde lettre d'information du SCOT à l'intention des élus, partenaires et acteurs territoriaux - Octobre 2023

LES AVIS DONNÉS PAR LE SCOT EN 2023

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour émettre les avis sur les documents, les autorisations et les opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Cela concerne notamment les procédures d'élaboration ou d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et des cartes communales, les procédures d'utilité publique et de déclaration de projet, les autorisations d'exploitation commerciale, les opérations foncières et immobilières de plus de 5 000 m² de surface de plancher. Les dossiers sont examinés au préalable par la Commission "Aménagement, urbanisme et foncier".



Lieu-dit Ségonzac à Saint-Genès de Blaye, classé Secteur déjà urbanisé (SDU) par le SCOT au titre de la loi ELAN

Des avis ont été formulés par le SCOT pour les 4 projets suivants :

- la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Saint-Genès de Blaye pour l'application de la loi ELAN modifiant la loi Littoral (création des secteurs déjà urbanisés) - Avis favorable
- la modification n°1 du PLU de la commune de Berson, et plus particulièrement de son règlement pour autoriser les constructions agricoles au sein d'exploitations existantes sous conditions - Avis favorable
- la déclaration de projet d'extension de la zone d'activités économiques Gironde Synergies valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Aubin de Blaye - Avis favorable
- la demande de permis de construire déposée par Mme PINAUD concernant la construction d'une serre agricole à couverture photovoltaïque d'une surface de plancher de plus de 5 000 m² au lieu-dit Les petits Ardouins sur la commune de Saint-Christoly-de-Blaye - Avis favorable

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Le service SIG, dans le cadre de sa mission d'observation territoriale, a consolidé les bases de données géospatiales en mettant à jour les jeux de données existants et en intégrant de nouvelles sources (au total, 91 jeux), pour améliorer la qualité et la fiabilité des productions qu'il réalise.

À partir de juillet, le service a été saisi par la CCB et la CCE pour travailler à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR), en analysant des données sur les gisements et les divers enjeux pour identifier les emplacements optimaux pour chaque filière. Chaque commune a pu ainsi bénéficier d'un jeu de cartographies pour prendre sa décision.

Le service a également poursuivi sa mission d'accompagnement à l'élaboration des inventaires des zones d'activités économiques (IZAE) de la CCB et de la CCE, fournissant un atlas cartographique détaillé et précis de ces zones à chaque intercommunalité.

Le service a développé la [plateforme sig-hautegironde.fr](https://sig-hautegironde.fr) permettant la visualisation interactive des données géospatiales. Cet outil a été utilisé pour la consultation du public dans le cadre des ZAENR et des IZAE.

A la demande du service ADS de la Communauté de Communes de l'Estuaire, le service a intégré les dernières modifications réglementaires dans le logiciel Métier et a converti les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) au format CNIG pour le téléversement sur le Géoportail de l'Urbanisme.



Changement de Chef(fe) de projet SIG et Observation territoriale en 2023

Philippe Cianfarani a rejoint les services du SCoT le 26 juin 2023 en remplacement de Tiphaine Maurin, partie à la DDTM de la Gironde fin février.

Le poste est resté vacant 4 mois, entraînant une pause dans le déploiement du Système d'Information Géographique et dans le suivi des projets.

A peine arrivé, Philippe Cianfarani a finalisé l'inventaire des zones d'activités économiques de la CCE et poursuivi l'élaboration de celui de la CCB.



Le SCoT participe aussi à des projets portés par d'autres structures

Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma, le Syndicat Mixte du SCoT accompagne les deux Communautés de communes dans l'élaboration de leurs PLUi-H respectifs. Il est aussi associé par différentes structures aux actions qu'elles réalisent et qui participent à la transcription des objectifs et des orientations du schéma dans les politiques publiques locales, comme par exemple en matière de :

- Aménagement et redynamisation des centralités : par la CCB et la CCE, et les communes concernées, à leurs démarches d'Opération de Revitalisation Territoriale faisant suite à leurs candidatures à l'appel à projet "Petites Villes de Demain" ;
- Protection de la Trame Verte et Bleue : par le Syndicat Mixte du Moron à son inventaire des zones humides (la CCE devrait engager aussi le sien) ;
- Habitat : par le Département et l'Etat au Plan Départemental de l'Habitat ;
- Mobilités : par la CCB à l'élaboration de son Plan Vélo (la CCE engagera le sien en 2024).



ÉTUDE DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

L'étude a été prolongée et s'est achevée en juin

La dernière phase de l'étude portant sur la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie énergétique territoriale retenue s'est étalée sur le premier semestre 2023, avec plusieurs "temps-forts" : un atelier en janvier et un comité de pilotage final avec les partenaires financeurs en mars.

Les mois suivants ont été mis à profit pour finaliser avec les bureaux d'études et les partenaires techniques (DDTM, CAUE,...), les livrables de l'étude (rédaction de la stratégie, document de communication, guide PLUi-H, tableau de suivi du mix énergétique).

La poursuite des travaux engagés sur l'agri-voltaïsme

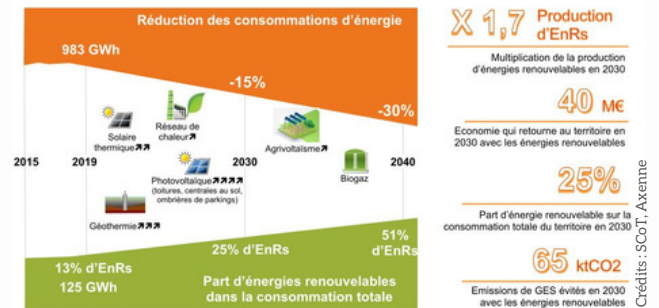
Une nouvelle réunion de travail a été organisée avec les représentants du secteur agricole (ODG, Chambre, INAO, CIVB, SAFER,...) à ce sujet. Cette rencontre a permis d'échanger sur les visions de chaque organisation concernant le développement futur de l'agri-voltaïsme sur le territoire et de présenter les investigations menées par le SCoT pour rechercher du foncier dans cet objectif. Les échanges riches et intéressants ont conclu sur la nécessité de poursuivre le travail engagé et de disposer d'une définition juridique précise de l'agri-voltaïsme pour pouvoir avancer collectivement sur cette question (le décret attendu n'a été publié finalement qu'en avril 2024).



Credits : SCoT

Elus, acteurs territoriaux et partenaires en nombre à l'atelier sur la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie énergétique, 25 janvier 2023 à Berson

TENDRE VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



Credits : SCoT, Axenne

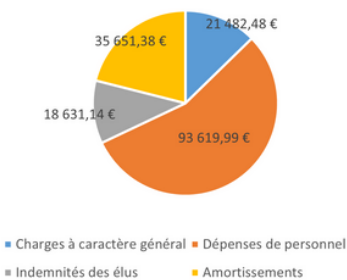
Trajectoire énergétique territoriale retenue par le territoire

Cette étude est financée par :

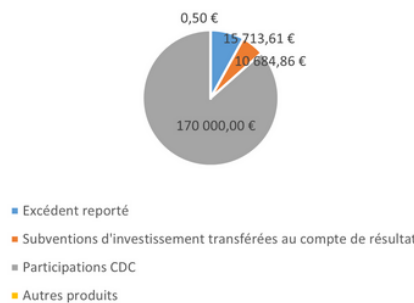


EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Dépenses de fonctionnement : 169 385 €



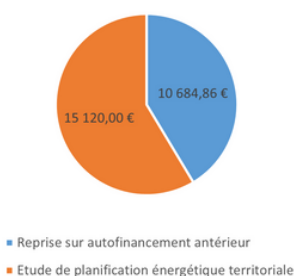
Recettes de fonctionnement : 196 399 €



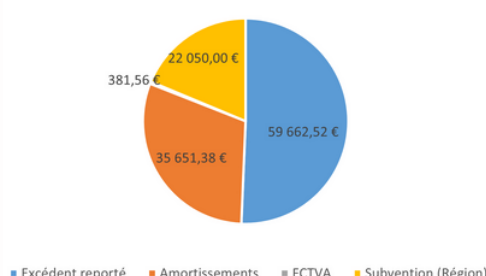
Le résultat de l'exercice budgétaire 2023 est excédentaire en fonctionnement et en investissement.

Au cours du second semestre, le Syndicat Mixte a préparé le passage à la nouvelle nomenclature comptable et financière M57. Elle a remplacé la M14 au 1er janvier 2024.

Dépenses d'investissement : 25 805 €



Recettes d'investissement : 117 745 €



L'équipe du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est composé de

Président : Denis Baldès
 Directeur : Sébastien Rouaud
 Chargé de l'Observatoire territorial : Philippe Cianfarani
 Responsable de la publication : Denis Baldès

www.scot-hautegironde.fr

contact@scot-hautegironde.fr
sig@scot-hautegironde.fr

05.57.42.68.90

Espace France Services
 32 rue des Maçons - BP 134
 33394 Blaye Cedex